

La formation continue en fête

Le 1^{er} janvier 2001 est entrée en vigueur la loi cantonale sur la formation continue, votée par le Parlement genevois en juin 2000. Elle introduisait des nouveautés d'intérêt national: le chèque annuel de formation, la reconnaissance et la validation des acquis, la qualité de la formation ou encore les unités capitalisables.

Pour célébrer les dix ans de cette loi, le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) organise un colloque et une cérémonie officielle, en présence des Conseillers d'Etat Charles Beer et François Longchamp, avec remise de prix spéciaux aux acteurs et actrices genevois de la formation continue.

Des intervenants de haut niveau en provenance de toute la Suisse traiteront de différentes thématiques en lien avec la formation continue. Ces experts et représentants des partenaires sociaux et des institutions de formation participeront à trois débats animés par Nicolae Schiau, journaliste à la TSR, autour des thèmes suivants:

- **À quoi sert la formation continue?**
- **Comment encourager la formation continue?**
- **L'Etat doit-il s'occuper de formation continue?**

L'événement se déroulera à l'Auditorium Arditi (avenue du Mail 1, 1205 Genève, arrêt TPG place du Cirque), le jeudi 24 novembre 2011 à partir de 15h30 pour le colloque et de 19h pour la partie officielle. L'accès à toute la manifestation est libre, moyennant une inscription préalable obligatoire (jusqu'au 15 novembre).

Le programme complet et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne sur www.ge.ch/ofpc/cif/10ans-loi-formation-continue.asp.

Les entreprises formatrices récompensées

Depuis 2006, un Prix de la meilleure entreprise formatrice est décerné chaque année à Genève. Il récompense des sociétés installées dans le canton formant régulièrement des apprenti-e-s. Les lauréat-e-s sont choisi-e-s pour leur investissement dans l'encadrement des jeunes et pour leur contribution à la réussite de la formation, dans le respect de plusieurs critères de qualité. Ces entreprises sont également primées pour leur engagement dans la promotion de la formation et en faveur de l'égalité des chances.

Le service de la formation professionnelle de l'OFPC, après la signature des contrats d'apprentissage, désigne les entreprises éligibles dans chacun des sept pôles de formation du système genevois. Le jury, présidé par l'Association Cité des Métiers et de la Formation, est composé de représentant-e-s de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), de la Communauté genevoise d'action syndicales (CGAS) et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (représentant de l'Etat). Le jury se réunit en septembre pour désigner les lauréat-e-s, qui, outre le prix reçu, bénéficieront de retombées médiatiques importantes via les médias genevois et romands. Sept entreprises - une par pôle de formation - seront ainsi récompensées, plus une huitième représentant les «grandes entreprises» formant plus de 10 apprenti-e-s dans des professions apparentées à plusieurs pôles de formation.

La cérémonie de remise des prix 2011 se déroulera le mardi 29 novembre, dès 17h30, au restaurant d'insertion «Le Trinquet», route des Acacias 43, 1227 Les Acacias.